



| | PRÉSCOLAIRE 4 ANS | PRÉSCOLAIRE 5 ANS | PRIMAIRE P1 À P6 |
|---|---|--|-------------------------------------|
| Ouverture de dossier – non remboursable (pour un nouvel élève seulement) | 50 \$ | 50 \$ | 50 \$ |
| Frais administratifs | 200 \$ | 200 \$ | 200 \$ |
| Services éducatifs | 10 995 \$ (reçu d'impôt – relevé 24) | 3 750 \$ (reçu d'impôt – relevé 24) | 3 350 \$ |
| Frais accessoires et vie étudiante | 235 \$ | 235 \$ | 295 \$ |
| Matériel didactique (matériel pédagogique provenant de l'école) | 150 \$ | 150 \$ | 215 \$ |
| Frais IB | 95 \$ | 95 \$ | 95 \$ |
| Fondation de Les Mèlèzes (reçu d'impôt pour don de charité) | 10 \$ | 10 \$ | 10 \$ |
| Association de parents de Les Mèlèzes | 20\$ / famille | 20\$ / famille | 20\$ / famille |
| Surveillance du dîner | | 875 \$ (reçu d'impôt) | 875 \$ (reçu d'impôt) |
| Demi-pension* (forfait repas et surveillance) | Inclus | 2 135 \$ (reçu d'impôt) | 2 135 \$ (reçu d'impôt) |
| Repas occasionnel (vendu à l'unité) | | 8 \$ | 8 \$ |
| Service de garde | | Préscolaire 4 ans : inclus dans les frais de services éducatifs Préscolaire 5 ans et primaire : de 6 h 30 à 7 h 55 – Forfait annuel de 775 \$ de 16 h à 18 h – Forfait annuel de 875 \$ Garde partagée (1 semaine sur 2) : 70% du montant | |
| Service de garde occasionnel | | Matin : 10 \$ Après-midi : 12 \$ | Matin : 10 \$ Après-midi : 12 \$ |
| | 1 860\$ | 1 860\$ | 2 225\$ |
| Cours privés de musique (reçu d'impôt pour activité artistique) | | | |

*Un montant de 50 \$ non remboursable pour frais administratif payable en un seul versement en septembre. Le montant est admissible à certaines déductions fiscales.

POLITIQUE FAMILIALE :

1^{er} enfant : aucune réduction

2^e enfant : réduction de 5 %

3^e enfant : réduction de 10 %

4^e enfant : réduction de 15 %

Réduction pour plus d'un enfant de la même famille demeurant à la même adresse, incluant la garderie et l'école. Le rabais s'applique au coût le moins élevé et seulement sur les frais éducatifs et/ou les frais de garderie.

- Les frais reliés à la scolarité, aux services éducatifs et à la surveillance sont payables en 2, 4 ou 10 paiements égaux avec un chèque postdaté ou un spécimen de chèque (paiement bancaire préautorisé). Les frais reliés aux activités, au matériel didactique, programme IB, à l'Association de parents de Les Mèlèzes et à la Fondation de Les Mèlèzes sont payables en un seul versement en septembre 2023. Toute somme en souffrance portera intérêt au taux de 18 % l'an, à compter de la date d'émission de la facture.
- Des reçus pour fins d'impôt sont remis aux parents selon la ou les loi(s) en vigueur au moment de l'émission des reçus pour services payés et rendus.
- Aucun montant n'est remboursable dans le cas où un enfant s'absente pour raison de maladie, de voyage ou autres.
- Frais supplémentaires pour un enfant non-résident du Québec (l'équivalent de la subvention du MEES).

Transport scolaire : Informez-vous !

Deux collations sont offertes à tous les élèves à chaque jour.